

Prolongation des aides pour l'amélioration de l'habitat

OPAH prorogée jusqu'en 2019



Prolongation des aides pour l'amélioration de l'habitat

Lancée en 2014 pour une durée de trois ans, l'OPAH aura permis la réhabilitation de 139 logements (105 logements de propriétaires occupants et 34 logements locatifs) , 80% des projets ayant bénéficié d'aides dans le cadre de l'OPAH ont concerné des travaux d'amélioration énergétique . Au total, sur ces trois années, le montant des travaux réalisés dépasse les 4,3 millions d'euros, pour plus de 2 millions de subventions. Cette OPAH est reconduite pour deux ans. Les propriétaires ou locataires intéressés peuvent prendre contact avec la Maison du Logement*

Reconquête et valorisation du centre-ville